

COTISATIONS AU REGIME DES ANCIENS SALARIES DU REGIME DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Cotisations mensuelles 2014 à payer par les assurés (TTC)	Revenu de remplacement (revenu annuel)	Assuré relevant du régime général		Assuré relevant du régime Alsace Moselle	
		Régime Professionnel Conventionnel seul RPC	Avec régime Supplémentaire RPC + RS	Régime Professionnel Conventionnel seul RPC	Avec régime Supplémentaire RPC + RS
Pour chaque ancien salarié bénéficiant de la réserve de couverture	19 200 € ou moins	75,72 €	98,88 €	41,65 €	64,81 €
	De 19 201 € à 24 000 €	80,73 €	104,82 €	44,66 €	68,75 €
	De 24 001 € à 31 200 €	89,18 €	115,46 €	49,73 €	76,01 €
	De 31 201 € à 38 400 €	103,88 €	133,92 €	58,55 €	88,59 €
	De 38 401 € à 50 400 €	123,28 €	158,33 €	70,19 €	105,23 €
	De 50 401 € et plus	147,38 €	188,05 €	84,65 €	125,32 €
Pour chaque ancien salarié ne bénéficiant pas de la réserve de couverture	19 200 € ou moins	85,17 €	108,33 €	51,10 €	74,26 €
	De 19 201 € à 24 000 €	90,18 €	114,27 €	54,11 €	78,20 €
	De 24 001 € à 31 200 €	98,63 €	124,91 €	59,18 €	85,46 €
	De 31 201 € à 38 400 €	113,33 €	143,37 €	68,00 €	98,04 €
	De 38 401 € à 50 400 €	132,73 €	167,78 €	79,64 €	114,68 €
	De 50 401 € et plus	156,83 €	197,50 €	94,10 €	134,77 €
Pour chaque conjoint d'adhérent retraité ou veuf (ve) de l'adhérent		106,70 €	135,80 €	64,02 €	93,12 €
Pour chaque adhérent non retraité (uniquement pour les bénéficiaires de l'annexe III de l'accord du 19 mai 2000 sur la prévoyance au 30 juin 2007)		90,74 €	115,46 €	54,44 €	79,16 €
Pour chaque conjoint d'adhérent non retraité ou veuf (ve) d'adhérent décédé en activité		90,74 €	115,46 €	54,44 €	79,16 €
Pour chaque enfant à charge (gratuité à partir du 4e enfant)		45,37 €	58,20 €	27,22 €	40,05 €